

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Le tribunal de commerce de Marseille mise sur la pédagogie

Jean-Marc Latreille, président du tribunal de commerce de Marseille en est convaincu : il faut s'attendre à une forte augmentation des défaillances d'entreprises. Un sentiment partagé par beaucoup d'autres acteurs économiques qui, inquiets des dégâts occasionnés par la crise sanitaire et le risque grandissant d'un rebond de l'épidémie de Covid 19, s'attendent eux aussi une vague d'ouvertures de procédures collectives. D'où cette démarche initiée par le tribunal de commerce de Marseille, l'un des plus importants de France, d'instaurer des rencontres mensuelles gratuites afin d'informer et d'expliquer sur le rôle du tribunal. *"Il n'est pas le lieu où l'on vient, contraint par une assignation ou pour y déposer son bilan.*



Jean-Marc Latreille

/ PHOTO DR

C'est d'abord un lieu où les entreprises naissent, grandissent, se renforcent et trouvent des solutions aux difficultés qu'elles peuvent éventuellement rencontrer (...). Le commerçant, l'artisan, le chef d'entreprise ne doivent pas se sentir seul, ou pire coupables".

La première Rencontre au lieu le 4 septembre (de 10 à 11 h) dans le cadre du Forum des entrepreneurs ; la seconde le 17 septembre (de 18 h à 20 h) au tribunal de commerce. Une troisième est programmée au 15 octobre (de 18 h à 20 h), également du tribunal.

J.-L.C.

Inscriptions :

04 96 11 06 20 et secretariat.presidente@tc-marseille.org

ECONOMIE